Image not found or type unknown

Ilc loi scrivener et interêts

Par **naruto13**, le **10/09/2015** à **20:10**

Bonjour, je souhaiterais savoir a qui incombe les frais loi scrivener et intérêts.
je suis inscrite a la banque de France pour surendettement je dois à la bnp 10986.36€(compte revolving)
Mais dès qu'ils ont su (la bnp) que j'étais en plan de surendettement, ils m'ont facturé un montant de 12503.95€
en créance principal: 11003.96€
ilc- loi scrivener: 548.59€
intérêts:951.40€
j'ai appelé effico qui s'occupe des créances de la bnp et ils m'ont dit que les frais (intérêts) n'était pas comptabilisé dans la créance mais que si un jour je ne payais pas on me rajouterais ce montant.
Donc, je voudrais savoir comment faire pour contester ces 2 montants 548.59€ et 951.4€ que je trouve excessif sachant les difficultés que j'ai pour payer et que je suis en surendettement?
Merci de me répondre, c'est vraiment urgent!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés